



## Démission verement dernier salaire

Par **Amelie Maurel**, le **21/01/2010** à **15:51**

Bonjour,

Je démissionne de ma société mais ai un problème concernant le paiement de mes commissions.

Sur mon contrat de travail il est écrit que 30% de mon salaire est variable et qu'"Une commission sur le chiffre d'affaires de votre zone vous sera versée mensuellement".

Je n'ai aucun avenant à mon contrat pour me dire comment sont calculées mes commissions, bref je ne peux rien vérifier. J'ai fait remonté ce problème à ma hiérarchie verbalement en Mars 2009, mais n'est eu aucun résultat. J'ai réalisé 79% du chiffre d'affaires en 2009, ai-je le droit de demander 79% de mes commissions?

La différence entre ce que j'ai perçu et ce que je demande est de 9415€.

Mon solde de tout compte me sera payé le 5 février 2010. Je serai vraiment ravie d'avoir votre avis sur la question.

Cordialement  
Amélie Maurel